

# Saint Jean Brèves

## Mot du maire

L'urbanisme est une compétence importante des communes. Actuellement, trois dossiers nous mobilisent tout particulièrement :

Premier point, vous le savez, le dossier d'agrandissement et déplacement du magasin Intermarché a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est soldée par un avis défavorable. Le commissaire enquêteur ne conteste pas l'intérêt du projet mais il a considéré que la démonstration de l'intérêt général n'avait pas été faite. Cet avis défavorable complique la situation et retarde le projet. Il a aussi pour effet de décourager l'investisseur ainsi que le personnel de son entreprise.

Second point, la procédure d'acquisition des terrains d'une surface totale d'un peu plus de 5 ha face au cimetière, se poursuit. Nous ne disposons plus de terrain disponible à la vente en lotissement et nos propositions d'acquisition amiable de parcelles constructibles n'ayant pas abouti, nous sommes contraints de poursuivre cette procédure. Notre projet de lotissement de 76 lots, en trois tranches, va donc faire l'objet d'une enquête publique du 4 novembre au 5 décembre. S'il est déclaré d'utilité publique, nous pourrions acquérir les parcelles. C'est un dossier important car nous devons pouvoir proposer un terrain à tous ceux qui souhaitent s'installer sur notre commune. N'hésitez pas à donner votre avis.

Et enfin troisième point, nous menons depuis plus d'un an et demi une procédure de révision de notre PLU, le Plan Local d'Urbanisme, document qui date de 2007. Cette opération a pour objectif de le mettre en conformité avec les lois ALUR relative au logement, Grenelle portant sur l'environnement et au SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale, voté à l'échelle du Pays de Pontivy et approuvé le 26 novembre 2016. Nous avons bien avancé et traitons actuellement le sujet des rénovations en dehors du bourg et la protection du petit patrimoine. C'est un travail de terrain qui nous conduit à visiter la campagne pour faire l'inventaire du bâti susceptible d'être rénové. Toutes les habitations peuvent être rénovées, mais pour les étables ou les granges, les choses sont différentes. Elles peuvent évidemment être rénovées pour y loger des bovins ou entreposer du bois par exemple mais pour y habiter c'est plus compliqué. Il y aurait alors changement de destination et cela doit faire l'objet d'une autorisation. Ces bâtiments rénovables pour de l'habitation doivent être identifiés dans le PLU. La commune, lors de l'élaboration du PLU, fait des propositions mais la décision appartient à la CDPNAF, la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Le changement de destination des bâtiments ayant un intérêt architectural est généralement accepté, il s'agit essentiellement des bâtiments en pierres sous ardoises ou même recouverts de tôles si le toit était initialement en chaume. Nous profitons de ces visites de terrain pour faire également l'inventaire de ce qui est couramment appelé le petit patrimoine : les fours à pain, puits, lavoirs, fontaines, haies boisées, ... et autres éléments bâtis, végétaux ou naturels méritant d'être protégés. Si vous en avez près de chez vous, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Guénaël ROBIN

Novembre 2019  
N°203



**Saint Jean Brévelay**

Téléphone :  
02 97 60 30 13

mel :  
mairie@brevelay.bzh

Site Internet :  
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

### Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi  
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00  
Samedi 9h00 - 12h00  
Fermé le samedi matin  
en juillet et août

### Médiathèque

Horaires d'ouverture  
Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h  
Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30  
Vendredi 16h30 -19h00  
Samedi 10h-12h / 14h-16h30

## MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde

02 97 68 42 42

en semaine de 20h à 8h,  
du samedi 13h au lundi 8h,  
les jours fériés.

En cas d'urgence vitale :  
le 15 ou le 18

## PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :  
3237 (0,35 €/mn)



## Commémoration armistice 1918

Dépôt de gerbes aux monuments aux morts à 11h30, suivi d'un vin d'honneur.



### A louer 3 appartements neufs

rue Saint Armel (au-dessus de l'ancienne médiathèque)

- Au 1<sup>er</sup> étage : logement (loyer non-défini) de type T3 de 75 m<sup>2</sup>, avec un cellier de 3 m<sup>2</sup> et une terrasse de 43 m<sup>2</sup> orientée Sud-Ouest
- Au 2<sup>ème</sup> étage : logements aidés, soumis à conditions de ressources :
  - \* 1 T2 de 35 m<sup>2</sup> avec un cellier de 3 m<sup>2</sup>, vue sur la place de l'Eglise. Logement aidé type PLAI (plafond de ressources 11 342 € pour une personne seule, 16 525 € pour 2 personnes, 19 872 € pour un jeune couple – marié/pacsé, sommes des âges < 55 ans), loyer de 201,56 € par mois.
  - \* 1 T3 de 86 m<sup>2</sup> en duplex, avec un cellier de 3 m<sup>2</sup> et 2 terrasses de 12 m<sup>2</sup> chacune (orientées Sud et Ouest). Logement aidé type PLUS (plafond de ressources 20 623 € pour une personne seule, 27 540 € pour 2 personnes, 33 119 € pour un jeune couple ou 3 personnes, 39 982 € pour 4 personnes), loyer de 445,40 € par mois.

Libres au 1<sup>er</sup> février 2020, si respect du planning des travaux.

Renseignements et dossier en mairie.

## Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh



# RECENSEMENT

de la population 2020

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours**.

**Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE  
OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**

# À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution de l'État au budget des communes



Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation



Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

## LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

### AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

### PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

### APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

## Infos mairie

### État-civil

#### Naissance :

23/10 Lilouënn TALLEC GÉLÉBART 1 Les Villas Saint Jean  
25/10 Ysaure MARTIN 1 rue des Ecureuils

#### Mariage :

26/10 Andrée MOITTIÉ et Philippe TISSOT 9 rue Georges Cadoudal

#### Décès :

05/10 Philippe MATHURIN 3 imp. Rés. des Chênes 65 ans  
07/10 Anne CLÉQUIN 2 rue du Porhoët 95 ans  
16/10 Jean CLÉQUIN 2 rue du Porhoët 93 ans  
26/10 Jean-Marc DRÉANO Le Petit Govéro 60 ans

### Médiathèque municipale



#### Samedi 9 novembre : Heure du Conte.

Animation destinée aux enfants abonnés ou non. Première séance de 10h30 à 11h pour les 4 à 6 ans et seconde séance de 11h à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans. Gratuit.

#### Vendredi 8 novembre : Soirée Jeux de société, cartes, de 20h à 22h.

La saison des jeux revient ! Ce mois-ci, venez découvrir ceux ayant pour thème « Univers fantastiques », prêtés par la médiathèque départementale. Animation gratuite, ouverte à tous à partir de 4 ans. Les enfants en dessous de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



# DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



## Maison de retraite

Mardi 15 octobre, nous avons eu le plaisir de nous rendre à Josselin pour un Bal populaire organisé par l'EHPAD de Josselin. Avec "Mick' animation", les résidents étaient ravis et ont bien profité de la belle ambiance !



Mardi 22 octobre, grâce aux bénévoles du comité d'animations et de loisirs, les résidents ont pu déguster de délicieuses châtaignes cuites au feu de bois ! Un bel après-midi qui rappelle de bons souvenirs.

Jeudi 24 octobre, l'EHPAD de Noyal-Pontivy nous a invité pour un après-midi cabaret ! Un moment fort sympathique animé par "Orgue 2 Barbarie".



## Animation jeunesse

Recrutement animateurs

Les animateurs intéressés par un emploi durant les vacances de NOËL (du 23 décembre au 03 janvier) doivent adresser une lettre de candidature accompagnée d'un CV à la mairie avant le samedi 30 novembre.

Saint Jean Brévelay

## CMJB et Espace Jeunes

Collecte de jouets



Le CMJB organise, avec l'Espace Jeunes, une collecte de jouets, livres, puzzles, afin de tenir un stand lors du troc et puces de Noël, organisé par le Comité des Fêtes de Saint Jean Brévelay, le dimanche 8 décembre.

La somme récoltée sera reversée à une association (non définie à ce jour).

Il est possible de déposer vos jouets et livres dans les écoles primaires et les collèges de la commune ainsi qu'à la mairie, à l'Espace Jeunes ou au Centre de loisirs, jusqu'au 6 décembre.



## Maisons fleuries

Remise des prix

Vendredi 4 octobre, les participants au concours des maisons fleuries étaient conviés à la salle de Kérivo pour la remise des prix organisée par Henri-Claude BELZIC, adjoint au maire chargé de l'environnement. Le Maire en a profité pour remercier chaleureusement les Brévelaises et Brévelais pour leur participation, ainsi que les employés communaux pour leur contribution à l'embellissement de notre commune. Un film a mis en lumière les créations et les prouesses végétales réalisées par les candidats. Des paniers garnis et des plantes ont été offerts aux participants. Un apéritif dinatoire a clôturé la soirée.



### Logements sociaux : maisons individuelles avec jardinet :

- 1<sup>ère</sup> : Mme Jeannette GUILLO 8 rue P. Guillemot
- 2<sup>ème</sup> exæquo : Mme Maria Hélène BAREIRA 7 rue P. Guillemot
- M. Marcel POURCHASSE 9 rue P. Guillemot

### Façade de maison :

- 1<sup>ère</sup> : Mme Monique ADELIS 54 rue de Rennes
- 2<sup>ème</sup> : M. Henri DREANO 1 rue du Porhoët
- 3<sup>ème</sup> : Mme Denise LE GALL Saint Thuriau

**Jardin des particuliers :** jardin paysager visible en partie de l'espace public :

- 1<sup>er</sup> : M. Jean-Jacques BOTHEREL Ty Tossen

### Espace jardiné sur cour :

- 1<sup>er</sup> : M. Eugène BULEON Saint Thuriau

### Jardin de fleurs visible de l'espace public :

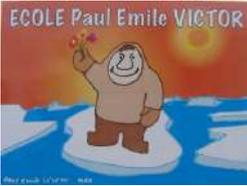
- 1<sup>ère</sup> : Mme Paulette JAFFRE 36 rue de la Résistance
- 2<sup>ème</sup> : M. Sylvain PLESSIS route de Colpo
- 3<sup>ème</sup> : Mme Evelyne JORGELIN 5 rue des 3 Frères Samson

### Jardin paysager visible de l'espace public :

- 1<sup>ère</sup> : Mme Marie-Thérèse PASCO 28 rue de Bellevue
- 2<sup>ème</sup> exæquo : Mme Jacqueline DREANO Le Mangouero
- Mme Annick ROPERT Kerthomas
- 3<sup>ème</sup> : Mme Elisabeth DEROCHE 8 Les Reflets de la Lande

## Ecole Paul-Emile VICTOR

Quoi de neuf ?



Nous vous proposons un petit retour sur la période écoulée.

### **Lundi 2 septembre : la rentrée en chantant**

Nous étions tous très heureux de nous

retrouver. Nous avons souhaité la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs familles. Après la récréation, nous nous sommes tous rassemblés dans la cour pour chanter.



### **Mardi 24 septembre : cross du collège**

Sous le soleil, entre deux averses, les CM2 de l'école et des communes environnantes ont pu se confronter à la course longue sur une durée de 15 minutes. Le but était de parcourir la plus longue distance possible pendant ces 15 minutes pour



faire gagner un maximum de points à son école. Tous les élèves de l'école Paul Emile Victor ont fourni un très très bel effort ! Ils n'ont d'ailleurs pas démerité en

arrivant sur la deuxième marche du podium.

### **Vendredi 27 septembre : participation au regroupement cantonal de lutte contre la mucoviscidose**

La participation à ce rassemblement permet de développer la solidarité et de transmettre des messages d'espoir aux malades.

Dès la mi-septembre, toutes les classes se sont mobilisées. Cette année, chaque classe a confectionné une voile d'environ 1,50 m de haut. Sur celle-ci, les élèves ont écrit leurs messages. Les voiles ont ensuite été présentées au rassemblement à Buléon.

Pour récolter des fonds, l'école a organisé une vente de gâteaux confectionnés par les élèves. Cette opération a bien fonctionné, nos pâtisseries ont tout vendu !



### **Vendredi 11 octobre : élection des délégués**

Le jour des élections des représentants de parents, chaque classe a élu 2 représentants parmi les enfants. Comme leurs aînés, ils organiseront tout au long de l'année des réunions de conseils d'école et ils auront pour charge de réfléchir aux problèmes soulevés par leurs camarades. Première réunion le vendredi 18 octobre.



## Lycée horticole

Salon Ohhh la vache! 12 et 13 octobre

Le lycée horticole était présent au salon agricole de Pontivy. L'établissement, en mode de production biologique, y présentait ses formations et en particulier les baccalauréats professionnels :

- Aménagements Paysagers
- Productions horticoles.



## ABB

Marché artisanat et nature

Dimanche 20 octobre, l'Association Brevelaise pour la Biodiversité organisait un marché artisanat et nature. Le but de cette première manifestation était entre autre de présenter le projet de l'association et d'échanger avec les visiteurs. L'objectif a été atteint au delà des espérances. 74 exposants étaient inscrits et ils étaient unanimes pour se satisfaire de l'organisation et de l'ambiance. Certains ont même très bien vendu sollicitant une inscription pour l'année prochaine. Quant au public, près de 1 500 personnes ont franchi les portes. L'occasion a été belle de transmettre des idées, d'apporter des compléments d'informations, de dialoguer dans la bonne humeur. Un grand merci aux bénévoles.



Une partie des bénévoles



## Banque alimentaire du Morbihan

Collecte nationale

La banque alimentaire du Morbihan a fêté ses 30 ans en 2018.

Aujourd'hui elle compte 120 bénévoles sur le pont toute l'année pour prospecter, collecter, trier, peser, enregistrer, stocker, sécuriser, gérer et transporter des denrées alimentaires. La banque alimentaire est un intermédiaire dans la chaîne solidaire d'alimentation. Elle redistribue les denrées collectées aux 52 CCAS, 157 communes satellites, 8 épiceries sociales et 25 associations du Morbihan et permet de distribuer l'équivalent de plus de 12 500 repas par an.

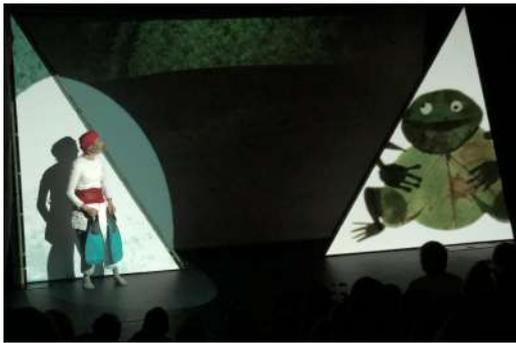
**Les 29 et 30 novembre, la Banque alimentaire organise une grande collecte nationale sur tout le territoire et des bénévoles seront présents près des caisses des GMS. Ils comptent sur votre générosité pour les aider à stocker des denrées non périssables et éventuellement à venir donner un coup de main durant ces 2 jours...**

Pour en savoir plus :

Banque Alimentaire du Morbihan  
ZI du Prat—rue Dutenos le Verger—Vannes  
Tél. 02 97 47 09 04.



Les deux séances ont fait salle comble avec le conte pour enfants « Poucette » qui a ravi les jeunes spectateurs.



### Enquête publique

Lotissement rue de Rennes



En exécution de l'arrêté préfectoral du 25 septembre, une enquête d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'aménagement d'un lotissement rue de Rennes, sur 5,5 ha, est ouverte, en mairie, du lundi 4 novembre 9h au mercredi 4 décembre 17h. Le dossier est consultable en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences :

- \* lundi 4 novembre de 9h à 12h,
- \* Samedi 23 novembre de 9h à 12h,
- \* Mercredi 4 décembre de 14h à 17h.

Il disposera ensuite d'un mois pour rendre son rapport au Préfet.

### Araignée

Une « araignée » de 6 m de hauteur a été implantée en septembre dans l'espace vert situé entre la rue de Bellevue et le lotissement du Val Kerivo. Un jeu qui fait le bonheur des petits... mais aussi des plus grands.



### Eglise

Restauration tableau Saint Dominique



La commune a décidé de faire rénover le tableau de Saint Dominique « Donatien du Rosaire » ainsi que son encadrement. Le tableau devrait retrouver sa place dans l'église fin décembre.

### Garages

Deux nouveaux locaux de stockage ont été construits au stade de la Métairie dans le prolongement de la buvette et du garage existant. Ils seront mis à disposition des 2 clubs de football pour entreposer leur matériel.



### Médaille de la famille

Année 2020



La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

**Est concerné tout parent qui a :**

- élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui dans l'exercice de l'autorité parentale a fait un constant effort pour élever ses enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans au moins un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants, dont l'aîné a atteint 16 ans,
- toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

**À noter :** la médaille peut être accordée à titre posthume si la demande est faite dans les 2 ans qui suivent le décès.

Dossier à constituer et déposer en mairie **avant le 20 décembre 2019.**

Renseignements en mairie.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



## Tous les emballages se trient !

Déposez tous les emballages dans le conteneur emballages, mais rien d'autre !

Les objets en plastique comme une brosse à dents ou une éponge usagée, un jouet, un morceau de tuyau, une piscine gonflable percée... doivent être déposés dans les ordures ménagères ou à la déchèterie selon le volume.

Jetées dans la mauvaise poubelle, les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité et l'environnement puisqu'elles sont transportées inutilement vers le centre de tri. De plus, les erreurs de tri rendent le travail des agents du centre de tri plus difficile.

Les pots, bocaux et bouteilles en verre sont à déposer dans les conteneurs verts. La vaisselle cassée est à déposer dans les ordures ménagères en petite quantité ou à la déchèterie pour de plus grandes quantités.

Et les vêtements, le linge ou les chaussures ? Même usés, ils sont à déposer dans les bornes textiles. Vous pouvez retrouver leurs emplacements sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr). S'ils sont encore en bon état n'hésitez pas à les donner à la Recyclerie Le Grenier à Locminé ou la Recyclerie L'Effet Papillon à Baud. Vous pouvez également les vendre sur un vide-grenier ou un site Internet de vente aux particuliers.



## Isolation à 1 € : info ou intox ?

Les conseils de l'ADIL

L'isolation des combles à 1 € est financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

En début d'année 2019, le gouvernement a fixé un montant minimum des CEE pour certains travaux, notamment l'isolation des combles, l'isolation des planchers bas et le remplacement des chaudières fiouls : cette mesure s'appelle la prime coup de pouce. Cela permet à certains organismes de proposer des combles à 1 € en étant entièrement financés par les CEE. Les offres disponibles ainsi que les montants de la prime « coup de pouce » sont présentés sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

Vous recherchez une entreprise labellisée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou un architecte ? Consultez l'annuaire des professionnels sur le site [www.faire.fr](http://www.faire.fr).

Pour l'isolation des combles, cela concerne généralement les combles perdus (isolation par insufflation), et il est plus difficile de proposer une isolation à 1 € pour des rampants, car ces travaux sont généralement plus coûteux. La valeur des CEE dépend également de vos revenus, l'offre à 1 € est généralement réservée aux ménages respectant les plafonds de revenus de l'ANAH.

**Si certaines offres sont sérieuses, des démarchages abusifs et des arnaques existent aussi.** Afin de vous en prémunir :

- Evitez les démarchages qui se proposent d'intervenir directement chez vous pour faire les travaux, sans avoir d'abord visité votre logement ;
- Demandez toujours un devis préalable, qui fera apparaître la nature des travaux et la méthodologie utilisée : dépose de l'isolant existant ? (généralement non compris dans l'offre). Pose d'un pare-vapeur ? Repérage préalable des réseaux électriques ? etc... ;
- Vérifiez les performances énergétiques de l'isolant, ainsi que la valeur du CEE proposé et l'organisme financeur ;
- Demandez à avoir les attestations d'assurance décennale et responsabilité civile de l'entreprise, ainsi que le label RGE.

**Si vous avez un doute, vous pouvez** prendre rendez-vous avec un conseiller-juriste de l'ADIL au 02 97 47 02 30 (Vannes) ou 02 97 21 74 64 (Lorient), pour nous montrer votre devis ou nous questionner par mail [adil.56@wanadoo.fr](mailto:adil.56@wanadoo.fr).

## Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

### Habitat

- ◆ **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
- ◆ **ADIL** le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
- ◆ **SOLIHA** le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
- ◆ **Espace Info Energie** le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98

- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, POLE EMPLOI) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42

### Emploi-Formation

- ◆ **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
- ◆ **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65

### Multimédia

- ◆ **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
- ◆ **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives

- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89

- **Espace Autonomie Séniors**, uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37

## Ne manquez pas :

## Les fêtes et animations

Dimanche 3 novembre	: Bal du Club de l'Espoir, à partir de 14h30	Salle du Vertin
Du 4 novembre au 4 décembre	: Enquête publique sur projet aménagement lotissement rue de Rennes	Mairie
Jusqu'au 6 novembre	: Exposition photos organisée par l'ALSH	Médiathèque
Vendredi 8 novembre	: Soirée jeux de société, de 20h à 22h	Médiathèque
Samedi 9 novembre	: L'Heure du Conte, 10h30-11h (4-6 ans) et 11h-11h30 (0-3 ans)	Médiathèque
Lundi 11 novembre	: Commémoration de l'armistice 14-18, à 11h30	Monument aux morts
Lundi 11 novembre	: Marché aux puces organisé par l'Espérance Football Club, de 8h à 18h	Stade de la Métairie
Samedi 16 novembre	: Vide-dressing, organisé par CMC, de 14h à 18h	Salle Edouard Aguesse

### Soirée Jeux de société

Vendredi 8 novembre 2019  
de 20h à 22h

Ouvert à tous à partir de 4 ans  
Les enfants de moins de 8 ans  
doivent être accompagnés d'un adulte



Médiathèque  
Saint Jean Brévelay  
Contact : 02-97-60-49-18

### ST-JEAN BRÉVELAY (MORBIHAN-56)

STADE DE LA MÉTairie  
DE 8H00 A 18H00

LUNDI  
11  
novembre  
2019

## 30<sup>ème</sup> MARCHÉ AUX PUCES

Organisé par l'ESPERANCE FOOTBALL CLUB

ENTRÉE 1,50 €  
A partir de 15 ans

Renseignements : 06-08-16-54-57  
esperancefootballclub@gmail.com

Information Municipale 0297 7205 007  
Ne pas payer sur le site publique

Groupama

Saint Jean Brévelay

Le CMJB  
et  
l'Espace Jeunes,  
ensemble,

ESPACE JEUNES

au profit d'une association,  
récupèrent tous vos jeux et livres  
pour les revendre  
lors du troc et puces de Noël,  
organisé par  
le Comité des fêtes  
de Saint Jean Brévelay.

Tous les bénéfices seront reversés à une association.

Vous pouvez déposer vos  
jouets et livres  
à la mairie, à l'espace  
jeunes, au centre de loisirs,  
aux écoles primaires  
et aux collèges.

Rendez-vous  
le 3 décembre  
de 8h30 à 19h  
à la Métairie

MERCI

Mairie - 11, rue de Rennes - 56400 Saint Jean Brévelay

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

## VIDE DRESSING

SAINT JEAN BRÉVELAY  
SALLE ÉDOUARD AGUESSE  
(FACE À LA MAIRIE)

Samedi 16 novembre 2019  
de 14h à 18h

Ouvert à tous - Mode féminine UNIQUEMENT  
DÉBALLAGE SUR INSCRIPTION

Pour plus de renseignements, contactez Centre Morbihan  
Communauté : 02-97-60-43-42  
prevention@cmc.bzh

FEAU-LINE

Centre Morbihan

### St Jean Brévelay

## TROC ET PUCES DE NOËL

DIMANCHE 08 DECEMBRE 2019  
8h à 18h30  
Entrée : 1€



Emplacement : 3 €/m sans table  
4 €/m avec table

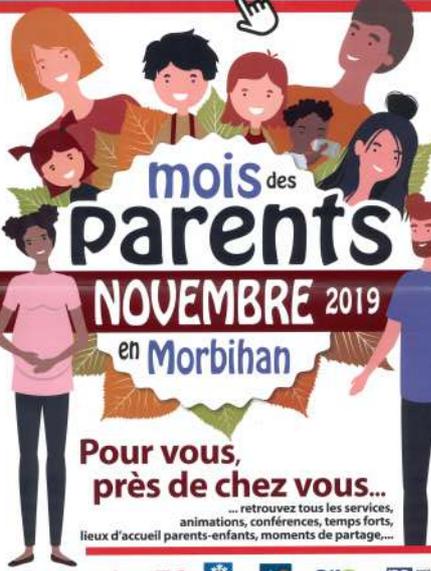
Le Comité des Fêtes  
vous attend  
Salle de la métairie

Buvette et sandwiches sur place

Bulletin d'inscription dispo également sur site internet : com-fetes-sjb.monsite

Renseignements : Christian : 06 64 29 15 73  
Michel : 06 67 89 92 14

parentalite56.fr



mois des  
**parents**  
NOVEMBRE 2019  
en Morbihan

Pour vous,  
près de chez vous...

... retrouvez tous les services,  
animations, conférences, temps forts,  
lieux d'accueil parents-enfants, moments de partage,...

réseau Parentalité 56

ars

## Commerce, artisanat

### Sur le marché du vendredi après-midi

## L'Abeille de Lanoaux

http://www.abeilledelanoaux.fr

Mathieu AUDDO  
Apiculteur-transhumant

26, rue du Gôvero  
56660 - SAINT JEAN-BREVELAY  
06 21 57 35 79

abeilledelanoaux@gmail.com

Mathieu AUDDO, vous propose, depuis le 11 octobre, sur le marché, le premier vendredi de chaque mois, ses miels ainsi que ses produits de la ruche.

### Union des Commerçants et Artisans Brévelais



Une TOMBOLA DE NOËL sera organisée par les commerçants et artisans de Saint Jean Brévelay du 21 au 30 décembre inclus. De nombreux cadeaux seront à gagner comme un week-end pour deux, une tablette tactile, une toile signée Melrose, des lunettes de soleil, des paniers garnis et beaucoup d'autres encore ..... Bonne chance à tous !!!!